

Compte à rebours 2010

Mobilisation pour la biodiversité

30 juin 2009

*Hémicycle du
Conseil Régional d'Île-de-France
57 rue de Babylone, Paris VII*

Liste des intervenants

Robert Barbault	Directeur du Département écologie et gestion de la biodiversité au Muséum national d'histoire naturelle
Sandrine Bélier	Député européenne, juriste
Charlotte Brun	Adjointe au maire d'Ecouen, chargée de l'Environnement
Michel Cantal-Dupart	Urbaniste
Roland Cayrol	Fondateur et conseiller de l'institut CSA
Eric Chevaillier	Conseiller régional d'Île-de-France et Président de l'Observatoire régional des Déchets d'Île-de-France
Marianne Denicourt	Comédienne
Jean-Philippe Garnier	Directeur de l'offre, GRT Gaz
François Letourneux	Président du Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)
Jean-Vincent Placé	Président de Natureparif
Olivier Thomas	Conseiller régional d'Île-de-France , Président de l'Agence des espaces verts (AEV) et Maire de Marcoussis
Frédéric Valletoux	Maire de Fontainebleau
Michel Vampouille	Vice-président à l'Environnement et à l'Ecorégion, Conseil régional d'Île-de-France
Jean-Christophe Vié	Directeur adjoint du programme pour les espèces de l'UICN
Jean-Philippe Sibley	Président de l'Association des naturalistes de la vallée du Loing et du massif de Fontainebleau (ANVL)

Les débats sont animés par Pierre-Luc Séguillon, journaliste - LCI.

Pierre-Luc SEGUILLON : « Bienvenue à tous. Cette rencontre, organisée à l'occasion du premier anniversaire de la naissance de Natureparif, est bien entendu l'occasion de faire la fête, mais aussi de vous inviter à vous mobiliser tous pour la biodiversité.

En effet, les Européens ont décidé à Göteborg, suite au Sommet de Rio, de se fixer l'échéance de 2010 pour stopper l'érosion de la biodiversité. C'était ambitieux ! C'est dans ce but que, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) a imaginé le « Compte à rebours 2010 » pour intensifier les efforts jusqu'à cette échéance, et également au-delà. La Région Île-de-France a été la première à signer cet appel, tout comme de nombreuses personnes dans la salle, et ceux qui ne l'ont pas encore paraphé le feront sans doute aujourd'hui même.

Mais avant cela, notre rencontre prendra le temps de rappeler ce qu'est la biodiversité et les façons de la préserver. Ce, en répondant aux questions rituelles des journalistes : quoi, pourquoi, qui, comment, où ? Ceci grâce aux experts et aux élus présents sur le plateau tout comme dans la salle. »

Un court film est projeté. Il présente en quelques images les principaux défis de la perte de biodiversité et de la lutte pour sa défense.

Michel VAMPOUILLE, Vice-président à l'Environnement et à l'Ecorégion, Conseil régional d'Île-de-France : « C'est un plaisir de voir cet amphithéâtre presque plein. Si la question fait désormais partie des préoccupations de tous les élus ou presque, il y a de cela sept ou huit ans, lorsque l'ordre du jour portait sur la biodiversité, l'affluence était bien moindre.

Ainsi, un forum a été réuni au début des années 2000, en présence des acteurs directement ou indirectement concernés par la biodiversité – y compris des utilisateurs d'espace (RTE, GRT Gaz, etc.) dont le rôle était alors surtout néfaste. Il s'agissait alors de montrer que celle-ci, au-delà d'espèces aussi emblématiques que le tigre du Bengale, le loup ou l'ours, était également un enjeu en Île-de-France, ce qui pour beaucoup de Franciliens semblait incongru, pensant que notre région était avant tout de béton et de bitume, et que le sujet ne concernait que les fantasmes ou les nostalgies de certains élus.

Faire comprendre le rôle de la biodiversité extraordinaire et ordinaire dans notre région a ainsi pris deux ans, au cours desquels les acteurs et élus compétents - ou souhaitant le devenir - se sont régulièrement rencontrés. Puis la Charte régionale de la biodiversité, a été adoptée en 2003 par quelques voix d'avance, sans grande conviction de la part d'une majorité qui ne souhaitait pas s'opposer à un projet de sa présidence. Cette Charte a pourtant été adoptée par plus de 250 signataires, dont une centaine de collectivités, mais également par les gestionnaires d'espace et de réseaux que sont RTT, RTE, GRT Gaz, et très récemment, RFF. Elle a permis de rapprocher des acteurs ayant du mal à échanger – comme par exemple les fédérations de chasseurs et la Ligue de Protection des Oiseaux.

La Charte avait déjà pour ambition de créer un observatoire. Mais la volonté politique du Conseil régional est allée plus loin en créant l'agence qu'est Natureparif – et ce, dans la lignée d'Airparif, de l'ORDIF et de Bruitparif. Il était en effet primordial de disposer d'un lieu où scientifiques, associations naturalistes, gestionnaires d'espace, collectivités et autres professionnels puissent se retrouver et, grâce à des débats complexes et parfois conflictuels, qu'émergent des politiques permettant de protéger et de redévelopper la biodiversité en Île-de-France .

La Stratégie Régionale de la Biodiversité a donc été adoptée en 2007, cette fois à l'unanimité, ce qui montre l'évolution des consciences. Le Conseil Régional intervient au moyen de différents outils et politiques. Il finance les Parcs Naturels Régionaux (PNR) à hauteur de 60 %. Il soutient également les mesures agro-environnementales qui ont pour but de protéger ressource en eau et biodiversité.

Cette politique peut créer des conflits. La Région a décidé depuis de longues années de cesser de financer les réhabilitations de berges ne faisant pas appel à la végétalisation, qui – contrairement à la palplanche ou aux enrochements – est favorable à la biodiversité. Durant quelques années, les maîtres d'ouvrage ont dû s'adapter et très rares ont donc été les travaux réalisés, ce qui n'a pas manqué de créer des tensions, par exemple à Auvers-sur-Oise, où j'habite.

Aujourd'hui, les élus prennent au sérieux la question de la biodiversité, qu'ils ne peuvent plus ignorer. Pour autant, ceux-ci, les habitants et les services des collectivités sont rarement conscients de l'état de la richesse biologique de leurs territoires, tout comme des liens entre préservation locale et générale. Si la présence d'un nombre maximal d'espèces dans chaque commune n'est pas en soi vitale, elle est pourtant à défendre puisqu'elle est le seul remède à la régression généralisée de la biodiversité.

La Région porte aussi la défense de la biodiversité au niveau international, par exemple au sein de Metropolis, association des grandes métropoles mondiales. Elle y a inscrit une réflexion déjà partagée par la plupart de celles-ci. Il ne s'agit donc pas d'une fantaisie propre à quelques élus régionaux.

Si le consensus intellectuel est acquis, il est temps de passer au stade des décisions et de la persévérance. Car si chacun est favorable à la préservation de la biodiversité des fleuves et rivières, donc de la ressource en eau, il suffit qu'un Président de Conseil général décide qu'un projet de circuit de Formule 1 doive prendre le pas sur une zone d'agriculture biologique et de captage pour que les déclarations de principes soient oubliées.

Quelques interrogations, enfin. J'ai le privilège de jouir d'un jardin où les arbres accueillent des oiseaux variés dont les chants me réveillaient ; mais depuis deux semaines, je n'entends plus que celui d'une pie, qui semble chasser les autres espèces.

Le constat de la prolifération des grands oiseaux en Île-de-France est partagé, et appelle des réponses. Et par ailleurs, la base de loisirs de Cergy-Neuville a autorisé en 2008, dans une trop grande urgence sans doute, la destruction des oies bernaches qui y prolifèrent comme en d'autres sites de la région. D'autres solutions moins violentes (utilisation de lasers permettant de les éloigner et secouage des œufs, notamment) y ont depuis été définies, mais ne pourront être généralisées à l'ensemble du territoire. Cela, également, appelle des réponses.

La Région, les collectivités et les associations de naturalistes doivent définir des modalités permettant de maîtriser les populations invasives, qui croissent au détriment d'autres espèces. Elle doit également rappeler que la biodiversité ne se résume pas aux espèces les plus sympathiques : la nécessaire éducation ne doit pas verser dans ce type de facilité. A cet égard, les bonnes approches demeurent, ensemble, à inventer. »

Pierre-Luc SEGUILLON : « L'UICN aura peut-être des pistes à proposer pour éloigner cette pie. Elle est l'un des plus anciens organismes environnementaux, puisqu'elle a été créée en 1948. Plus de mille organisations en sont membres dans 160 pays, dont 200 gouvernements et 800 ONG. 11 000 scientifiques collaborent avec elle. Jean-Christophe Vié, biologiste et vétérinaire, vous y êtes responsable, entre autres, de l'établissement de la liste rouge des espèces menacées et vous avez publié *Le jour où l'abeille disparaîtra*, aux Editions Arthaud. Pouvez-vous préciser les enjeux de la défense de la biodiversité ? »

Jean-Christophe VIE, *Directeur adjoint du programme pour les espèces de l'UICN* : « Bien que peu connue du grand public, l'UICN est à l'origine du concept de développement durable, mais également de la création du WWF. Elle le seul organisme de protection de la nature habilitée à s'adresser aux Etats à la tribune des Nations Unies.

L'UICN regroupe de nombreux membres institutionnels et compte six commissions d'experts regroupant les meilleurs spécialistes de domaines tels que la protection des espèces, le droit environnemental, les politiques économiques et sociales ou l'éducation. Les plus de 1000 collaborateurs de l'UICN sont implantés dans une soixantaine de pays. Chacun d'entre eux comprend un Comité qui coordonne l'action des membres nationaux.

Le mot de biodiversité est assez technique. C'est pourquoi les termes de *nature* ou de *vie sauvage* sont souvent plus compréhensibles pour expliquer ce qu'il désigne, c'est-à-dire la préservation des différentes formes de vie sur Terre. Car bien que les organismes et systèmes vivants n'obéissent à aucune règle générale, ce qui rend l'impératif de préservation des plus difficiles, les solutions complexes et innovantes créées par la vie depuis des centaines de millions d'années apportent quotidiennement des bénéfices innombrables qui, pour peu qu'on en prenne soin, comportent des réponses à la crise actuelle.

L'UICN anime le secrétariat du Compte à rebours 2010 et prépare 2010, qui sera l'année mondiale de la biodiversité. La quasi-totalité des pays présents en 2002 à Johannesburg s'est en effet engagée à réduire de façon significative la perte de la biodiversité au niveau global, national et régional en 2010 – même si le niveau local aurait dû être également mentionné – et ce, pour toutes les formes de vie. Très critiqué, cet engagement pris dans le cadre de la lutte contre de la pauvreté a le mérite de mentionner les différentes échelles de territoire et ne réduit pas la question aux espèces directement utiles à l'homme.

Protéger la nature est absolument nécessaire. Si elle était une entreprise, elle serait la première multinationale du monde. Les innombrables espèces d'animaux et les plantes ont toutes un rôle spécifique dans la trame de la nature, qui fournit des services aussi essentiels que la production halieutique, forestière, agricole, pharmaceutique, mais également l'épuration des eaux, le renouvellement de l'oxygène ou le stockage de carbone. Elle offre de plus un cadre aux activités de loisir et de tourisme, parfois essentielles dans certains pays. Ces services sont de plus gratuits – ou sont considérés comme tels. La nature concerne donc chacun, et devrait donc être une priorité pour tous.

Malheureusement, l'évolution du nombre d'espèces en danger, qui résulte de dizaines d'années d'analyse de l'évolution des espèces sauvages, montre que l'échéance 2010 ne sera pas respectée. Au travers des quelque 23 000 espèces suivies depuis des décennies par l'UICN, la perte de biodiversité se confirme. Un oiseau sur huit, un mammifère sur quatre, un amphibien sur six, un corail sur trois sont menacés d'extinction. Et 38 % des espèces de poissons d'eau douce le sont en Europe. Les menaces sont extrêmement préoccupantes pour les coraux ou les amphibiens. Elles sont globalement plus inquiétantes pour les espèces utilisées par les populations à des fins alimentaires ou médicales.

Les changements climatiques devraient renforcer ces tendances ; cependant leur impact sera amorti si la préservation de la biodiversité est engagée dès à présent. La disparition des espèces concerne la ville. Les populations urbaines sont très dépendantes de la biodiversité et les impacts de leur comportement est majeur, puisqu'elles représentent 50 % de la population mondiale. La sensibilisation est toutefois favorisée puisque les populations urbaines, par définition, sont regroupées. La bonne gestion des espaces verts peut favoriser les continuités, et globalement, l'impact environnemental urbain (consommations diverses, notamment énergétiques, et émissions de gaz à effet de serre) peut être réduit de beaucoup, y compris grâce aux capacités d'innovation que les villes concentrent.

L'attention du monde est retenue par la crise économique. Il est capital de s'interroger sur ses véritables causes comme sur les bonnes réponses. Car la crise environnementale, si ses conséquences sont déjà lourdes, est également une opportunité. La hausse du prix du pétrole et la crise de l'automobile doivent inciter à définir des modes de transport plus responsables, alors que la baisse du pouvoir d'achat peut inciter à se tourner vers les plaisirs gratuits de la nature. Ce qui est bon pour l'environnement l'est ainsi également pour la santé et pour les budgets.

La prise de conscience dont le Grenelle de l'Environnement a été en France un moment fort est certaine, elle a été préparée pendant des décennies par des ONG dont l'action a longtemps été décriée. Collaborer avec les entreprises a longtemps été critiqué et difficile. Mais rares sont celles qui nient aujourd'hui la crise de la biodiversité, ce qui permet de fructueuses coopérations. Pour autant, beaucoup en restent à la surface du problème et considèrent toujours la biodiversité comme un obstacle. Des succès sont toutefois observés, puisque la situation de 40 espèces classées sur la liste rouge de l'UICN s'est améliorée, ce qui est très nouveau.

Le Compte à rebours 2010 a participé à cette prise de conscience et à ces progrès, mais il faut à présent en venir à une action plus forte, qui doit s'appuyer sur l'engagement de chaque individu, entreprise, ONG, collectivité, etc. Les gouvernements pourraient quant à eux s'appuyer davantage sur la véritable mode de l'environnement. Il ne s'agit pas de tout arrêter, mais de créer des systèmes plus intelligents, en considérant la nature non comme un obstacle, mais comme un atout, en revendiquant l'attachement à l'environnement, en le liant aux valeurs de respect et de solidarité. C'est ainsi qu'il sera possible d'atteindre l'objectif désigné, non pas en 2010, mais, je le crois, en 2015. »

Jean-Vincent PLACE, *Président de Natureparif* : « Madame la Députée européenne, Monsieur le Vice-président, Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux, Mesdames et Messieurs les Présidents d'association, Mesdames, Messieurs,

Il y a de cela un an, jour pour jour, je vous confiais l'enthousiasme avec lequel j'avais accepté la présidence de notre nouvelle agence. Et au terme d'une première année riche en actions, la passion et l'ambition de l'équipe de Natureparif et de son Conseil d'Administration sont au plus haut. Il faut en remercier chacun ; mais d'ores et déjà nous avons été distingués pour ces efforts, puisque L'UICN nous a en effet remis le 24 juin un magnifique cadeau d'anniversaire, en nous décernant le premier prix de l'UICN pour les structures œuvrant pour la promotion et la mise en œuvre du Compte à rebours 2010. Ce prix revient également aux adhérents et futurs adhérents de Natureparif, et c'est un signal positif pour les collectivités d'Île-de-France, qui s'engagent de plus en plus dans une gestion écologique de leur territoire.

Un rapide bilan de l'action de Natureparif à la veille de l'année mondiale de la biodiversité. Depuis un an, 900 inventaires, suivis, bases de données et études ont été saisis dans la base de données Nature du système d'information Nature et Paysages. Deux études ont été lancées, d'une part sur les éléments structurants du paysage francilien, et d'autre part sur l'élaboration d'un protocole permettant de calculer le nombre d'emplois liés à la biodiversité. Huit conférences publiques ont été organisées afin que les Franciliens connaissent mieux la nature qui les entoure. 170 000 programmes de la Fête de la Nature ont été distribués, et plus de 150 manifestations ont eu lieu les 16 et 17 mai 2009 à cette occasion.

Les expositions « Île-de-France, Île Nature » et « Zéro pesticide » sont à la disposition des associations, collectivités, entreprises, etc., et peuvent être demandées à notre agence. Enfin, un premier Guide a été créé par Natureparif et par l'ANVL. Dédié à la gestion différenciée, il permettra aux collectivités d'adopter une gestion écologique de leur territoire.

Trois souvenirs personnels. Tout d'abord, alors que le monde se réjouissait de l'élection du premier afro-américain à la Maison Blanche, j'accueillais un autre Américain, le chef indien brésilien Benki Ashaninka invité par Natureparif à l'occasion de notre débat sur la forêt, dans le cadre du festival international du film d'environnement. Ses propos et sa relation spirituelle à la nature, tout comme la responsabilité que nous portons dans la destruction de son monde, ont encore renforcé mon engagement.

Autre souvenir, notre rencontre, le 20 janvier 2009, avec Sébastien Winkler, responsable international pour le Compte à rebours 2010 pour l'UICN. C'est une personne qui fait bouger les lignes, car elle a suscité l'adhésion des premières communes franciliennes à cette démarche : citons Arcueil, Fontainebleau, Aubervilliers, Auvers-sur-Oise, Cesson, Champagne-sur-Seine, Conflans-Sainte-Honorine, etc. Paris a également adhéré le 25 juin 2009. Ces villes sont désormais membres d'un réseau agissant au quotidien pour protéger la maison vivante de l'homme. Celles qui ne l'ont pas encore fait peuvent bien entendu encore témoigner de leur volonté.

Et, alors que le Président de la République s'apprêtait à dévoiler sa vision du Grand Paris, je garde à l'esprit l'image de l'amphithéâtre du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), plein à craquer à l'occasion de notre colloque « Trame Verte, Trame Bleue : les continuités de la vie », organisé les 28 et 29 avril 2009. Celui-ci a fait ressortir la nécessité d'une action politique forte et suivie. C'est pourquoi je m'engage à suivre de très près la discussion de la loi Grenelle 2, qui débutera en octobre 2009 au Parlement.

Enrayer la perte de biodiversité est un objectif qui ne sera pas atteint en 2010. Mais la sensibilisation des Etats est désormais réelle. En témoigne la formule du précédent Président de la République : « *la maison brûle et nous regardons ailleurs* », qui a eu un fort écho international. Il faut pourtant étendre la mobilisation. La conviction de notre agence est que la biodiversité est un mot récent, et qui se répand. La définition établie par Walter G. Rosen en 1985 est claire : néologisme formé des mots « biologie » et « diversité », la biodiversité désigne la diversité des organismes vivants, qui s'apprécie en considérant celle des espèces, celles des gènes au sein de chaque espèce, ainsi que l'organisation et la répartition des écosystèmes.

La définition scientifique peut-elle être intégrée à la réalité quotidienne ? Les réunions auxquelles j'assiste me confortent dans ce doute. Laboratoire unique, notre agence est le point de départ d'une démarche de vulgarisation qui sera sa priorité en 2010. La rencontre de ce jour pose donc cinq questions. Qu'est-ce que la biodiversité ? Pourquoi la préserver ? Qui peut la préserver ? Comment la préserver ? Où agir en priorité ? J'ai pour y répondre souhaité associer un expert et un élu. En effet, les politiques représentent leurs concitoyens et se doivent de relayer les questions qu'ils se posent – et il leur sera possible de poser des questions depuis la salle, car ils sont aujourd'hui nombreux.

Les 21 et 22 janvier 2010, l'année mondiale de la biodiversité sera lancée depuis le siège de l'Unesco, à Paris. Natureparif y sera présent avec, il faut l'espérer, l'ensemble de ses adhérents, car l'Île-de-France compte 11,5 millions d'habitants pour un territoire exigu de 12 000 km², dont 80 % n'est pas urbanisé – même si 95 % des Franciliens vivent en ville. Ce territoire comporte notamment 228 espèces pour les oiseaux, 60 pour les mammifères, 18 pour les reptiles et 12 pour les amphibiens, ce qui lui donne une responsabilité écologique, mais également pédagogique, tout à fait certaine.

C'est pourquoi Natureparif devra en 2010 amplifier son action pour que la biodiversité soit une réalité tangible et partagée par tous : car elle est la maison vivante de l'humanité, comme le dernier film de Yann Arthus-Bertrand, « Home », l'a magnifiquement montré.

La pédagogie débute par la connaissance : en 2010, l'observatoire de la biodiversité devra voir le jour, afin de permettre au public de connaître la diversité des espèces et des milieux franciliens. Les 8 et 9 octobre 2009, Natureparif, avec les associations naturalistes, le MNHN, l'UICN et France Nature Environnement, publiera les listes rouges régionales des espèces en danger. Cela sera déterminant : si certaines espèces sont courantes en France, elles peuvent être rares en Île-de-France, où il faut donc les protéger. C'est le cas, par exemple, de l'osmonde royale.

La « science participative » permet d'améliorer la connaissance en s'appuyant sur des réseaux de citoyens, donc de développer la capacité à mener des enquêtes à très grande échelle et sur le long terme. Dans le même temps, la participation à ces enquêtes permet aux citoyens de se tenir informés de l'avancée de la science, et d'agir de façon décentralisée.

Les données collectées sont simples, telles que celles qui le seront sur les papillons de jardin grâce à l'opération Papitrame, un lâcher de papillons marqués qui aura lieu dans la foulée de cette rencontre. Ce travail à grande échelle est irremplaçable : les données actuellement disponibles sur les oiseaux européens n'auraient ainsi pas pu être recueillies par les seuls organismes scientifiques. Natureparif assure la coordination régionale de Vigie-Nature, et produira en 2010 les résultats des réseaux existants, en particulier relatifs aux chiroptères et aux papillons. D'autres réseaux seront initiés.

Natureparif a également commencé la mise en place d'un réseau d'échange et de capitalisation des bonnes pratiques et outils existants dans les 1281 communes, 8 départements, et de nombreux syndicats intercommunaux de la région afin de favoriser la biodiversité.

Le statut de Région capitale de l'Île-de-France lui confère une visibilité et une responsabilité internationales. Natureparif est ainsi partenaire d'un programme Life Plus aux côtés de l'Allemagne, l'Espagne, la Slovaquie et la Hongrie, qui prend la forme d'un concours pour désigner la capitale française de la biodiversité en 2010 et 2011. Un nouveau colloque international est déjà programmé pour 2010.

La pédagogie, enfin, suppose la diffusion de la connaissance. En 2010, Natureparif développera donc ses activités de communication sur la biodiversité régionale : ses espèces, ses espaces, ses acteurs et les bonnes pratiques qui la préservent. Mais l'agence travaillera également afin de mettre à la portée de tous la notion de services écosystémiques, telle que définie par l'Evaluation des Ecosystèmes pour le Millénaire : c'est-à-dire les bénéfices que l'homme tire de la nature. Cela concerne l'approvisionnement (nourriture et en combustible), la régulation (inondations, épizooties) et les services culturels, mais également les services de support (cycle des éléments nutritifs, photosynthèse, notamment).

Cela peut paraître technique, mais il est essentiel que les élus impliqués s'entourent de spécialistes. Et de fait, depuis un an et demi, j'ai eu la joie d'être entouré des membres des différents collèges du Grenelle de l'Environnement : scientifiques, associations, entreprises, etc., dont les apports sont remarquables, et dont le travail est souvent trop méconnu. Natureparif a la chance de pouvoir s'appuyer sur cette dynamique qui permet de repenser la nature et d'inviter la population à le faire.

C'est un bel enjeu pour 2010. Il appartient à tous, ici présents et au-delà, de porter l'ambition de la biodiversité. Je suis donc heureux de voir ici des personnes que je connais, mais surtout des nouveaux venus, car cela montre une fois encore que la mobilisation augmente sur ce sujet crucial, comme le changement climatique, pour l'avenir de l'humanité. Ensemble – et avec les artistes, car Marianne Denicourt est ici présente – nous devons relever ce défi. »

Pierre-Luc SEGUILLON : « Merci d'avoir souligné le rôle des experts et des élus pour la pédagogie. Pourtant, depuis la nuit des temps, ce sont sans doute les poètes qui ont le mieux chanté le lien entre les hommes et la nature. »

Lecture

Marianne DENICOURT, comédienne : « En effet, Louis Aragon affirmait que « le poète a toujours raison », et les textes que je vais vous lire résonnent particulièrement avec les questions qui nous rassemblent ce matin. Voici ces textes :

À Aurore

La nature est tout ce qu'on voit,
Tout ce qu'on veut, tout ce qu'on aime.
Tout ce qu'on sait, tout ce qu'on croit,
Tout ce que l'on sent en soi-même.

Regarde le ciel, il te voit,
Embrasse la terre, elle t'aime.
La vérité c'est ce qu'on croit
En la nature c'est toi-même.

George Sand

Elle est belle pour qui la voit,
Elle est bonne à celui qui l'aime,
Elle est juste quand on y croit
Et qu'on la respecte en soi-même.

Sensation

Par les soirs bleus d'été, j'irai dans les sentiers,
Picoté par les blés, fouler l'herbe menue,
Rêveur, j'en sentirai la fraîcheur à mes pieds.
Je laisserai le vent baigner ma tête nue.

Je ne parlerai pas, je ne penserai rien :
Mais l'amour infini me montera dans l'âme,
Et j'irais loin, bien loin, comme un bohémien,
Par la nature, heureux comme avec une femme.

Arthur Rimbaud

Élévation

Au-dessus des étangs, au-dessus des vallées, Des
montagnes, des bois, des nuages, des mers,
Par delà le soleil, par delà les éthers,
Par delà les confins des sphères étoilées,

Mon esprit, tu te meus avec agilité,
Et, comme un bon nageur qui se pâme dans l'onde,
Tu sillonnes gaiement l'immensité profonde
Avec une indicible et mâle volupté.

Envole-toi bien loin de ces miasmes morbides ;
Va te purifier dans l'air supérieur,
Et bois, comme une pure et divine liqueur,
Le feu clair qui remplit les espaces limpides.

Derrière les ennuis et les vastes chagrins
Qui chargent de leur poids l'existence brumeuse,
Heureux celui qui peut d'une aile vigoureuse
S'élançer vers les champs lumineux et sereins ;

Celui dont les pensers, comme des alouettes,
Vers les cieus le matin prennent un libre essor,
Qui plane sur la vie, et comprend sans effort
Le langage des fleurs et des choses muettes !

Charles Baudelaire

Forêt

Que j'aime à parcourir votre ombrage ignoré !
Dans vos sombres détours, en rêvant égaré,
J'éprouve un sentiment libre d'inquiétude !
Prestiges de mon cœur ! Le crois voir s'exhaler
Des arbres, des gazons une douce tristesse :
Cette onde que j'entends murmure avec
mollesse,
Et dans le fond des bois semble encor m'appeler.
Oh ! que ne puis-je, heureux, passer ma vie
entière
Ici, loin des humains !... Au bruit de ces ruisseaux,
Sur un tapis de fleurs, sur l'herbe printanière,
Qu'ignoré je sommeille à l'ombre des ormeaux !
Tout parle, tout me plaît sous ces voûtes
tranquilles ;
Ces genêts, ornements d'un sauvage réduit,
Ce chèvrefeuille atteint d'un vent léger qui fuit,
Balancent tour à tour leurs guirlandes mobiles.
Forêts, dans vos abris gardez mes vœux offerts !
A quel amant jamais serez-vous aussi chères ?
D'autres vous rediront des amours étrangères ;
Moi de vos charmes seuls j'entretiens les déserts.

René de Châteaubriant

Camélia et pâquerettes

On admire les fleurs de serre
Qui loin de leur soleil natal,
Comme des bijoux mis sous verre,
Brillent sous un ciel de cristal.

Sans que les brises les effleurent
De leurs baisers mystérieux,
Elles naissent, vivent et meurent
Devant le regard curieux.

A l'abri de murs diaphanes,
De leur sein ouvrant le trésor,
Comme de belles courtisanes,
Elles se vendent à prix d'or.
La porcelaine de la Chine

Les reçoit par groupes coquets,
Ou quelque main gantée et fine
Au bal les balance en bouquets.

Mais souvent parmi l'herbe verte,
Fuyant les yeux, fuyant les doigts,
De silence et d'ombre couverte,
Une fleur vit au fond des bois.

Un papillon blanc qui voltige,
Un coup d'œil au hasard jeté,
Vous fait surprendre sur sa tige
La fleur dans sa simplicité.
Belle de sa parure agreste
S'épanouissant au ciel bleu,

Et versant son parfum modeste
Pour la solitude et pour Dieu.

Sans toucher à son pur calice
Qu'agite un frisson de pudeur,
Vous respirez avec délice
Son âme dans sa fraîche odeur.

Et tulipes au port superbe,
Camélias si chers payés,
Pour la petite fleur sous l'herbe
En un instant, sont oubliés !

Théophile Gautier »

1 : Qu'est-ce que la biodiversité ?

Pierre-Luc SEGUILLON : « Vous savez tous, ici, ce qu'est la biodiversité. Mais comment est-elle perçue par les Français? Pour le savoir, Charlotte Brun réagira aux propos de Roland Cayrol. »

Roland CAYROL, *Fondateur et conseiller de l'institut CSA* : « Le métier de politologue est celui d'un modeste ambassadeur de l'opinion publique, et je ne suis moi-même, par cette fonction même, pas un spécialiste de la biodiversité. Vous me pardonnerez donc mes éventuelles approximations. Le CSA a collaboré avec Natureparif dans le cadre des Ateliers de la Terre pour approcher l'opinion des Français au moyen d'une enquête réalisée en novembre 2008 à partir d'un échantillon national et d'un échantillon francilien. Ses résultats se trouvent sur les sites Internet des organisateurs et du CSA.

Tout d'abord, et cela est assez surprenant, il n'existe que très peu d'écarts entre l'Île-de-France et des régions plus proches de la nature en matière d'approche de la biodiversité. Mais surtout, à la question ouverte « Qu'est-ce que la biodiversité ? », 56 % des personnes interrogées ont répondu « Je ne sais pas ». A ce sujet, la définition scientifique rappelée par Jean-Vincent Placé ci-dessus ne permettrait sans doute pas à ces personnes de mieux le savoir, et il faut donc trouver les moyens de vulgariser une notion qui n'est, au fond, pas si difficile à comprendre.

Les réponses justes, telles que « les différentes espèces sur Terre » ne représentent que 10 % environ du total. Les réponses erronées, telles que « les énergies renouvelables », ou « le mélange des peuples » sont nombreuses. Les catégories les moins informées sur le sujet sont les personnes de plus de 50 ans, les ouvriers (66 % ont répondu « je ne sais pas ») et les non-diplômés en général (76 %), alors que 23 % des sympathisants des Verts ont donné des réponses justes, et que la part de celles-ci est élevée chez les cadres. La différence entre les zones rurales et urbaines est très faible.

En revanche, si l'on demande aux Français s'ils sont concernés par la protection de la nature, il ressort que les conséquences néfastes des activités humaines sont très majoritairement perçues : l'industrie (78 % des réponses), l'urbanisation (74 %), les transports (69 %), l'agriculture (52 %) sont les causes de dégradation les plus citées, tandis que les loisirs sont moins pointés du doigt.

Les Français sont persuadés de l'importance de la cause de la biodiversité : 84 % estiment que la réduction du nombre d'espèces est un enjeu majeur du XXI^e siècle, et 78 % que la chute de la biodiversité met en danger la survie de l'homme. Des stéréotypes demeurent toutefois à combattre, puisque 43 % sont d'accord avec l'idée selon laquelle « la lutte contre la réduction de la biodiversité ne concerne que les pays riches », et 43 % estiment que les citoyens ne peuvent pas grand-chose en la matière et que c'est surtout aux pouvoirs publics d'agir. »

Pierre-Luc SEGUILLON : « Cela peut sembler une façon de se défausser. Mais quels sont les gestes que les personnes sondées déclarent être prêtes à adopter ? »

Roland CAYROL : « Il est déterminant de pouvoir relier un péril qui peut sembler écrasant à des gestes concrets. La prise de conscience écologique en France s'est massivement traduite dans les années 70 par la compréhension du fait qu'il était néfaste de jeter des déchets dans la nature et, plus récemment, par la possibilité de substituer dans les bombes aérosol les gaz destructeurs de la couche d'ozone.

Les Français déclarent ainsi à une écrasante majorité qu'ils sont prêts à adopter toute une série de gestes, voire qu'ils les ont d'ores et déjà acquis : 85 % évitent systématiquement de répandre des déchets dans la nature ; 90 % s'efforcent de réduire leur consommation d'eau, et 64 % le font systématiquement. Ces chiffres sont de 87 % et de 60 % pour la consommation de papier. Une forte préférence pour les produits ménagers ne nuisant pas à l'environnement est notée. 66 % des Français s'abstiennent systématiquement de cueillir des plantes s'ils pensent qu'elles peuvent appartenir à des espèces protégées. Beaucoup préfèrent les produits naturels et les variétés locales pour le jardin, dont 44 % laissent une partie en friche. Ces réponses traduisent donc soit des pratiques acquises, soit une culpabilité montante qui indique que seront probablement bientôt acquis des comportements plus respectueux de la biodiversité.

Pour autant, les Français ne jugent pas faciles les nécessaires changements de comportements et d'habitudes. Curieusement, les ouvriers et les jeunes sont les plus nombreux à affirmer qu'il leur sera difficile de les modifier eux-mêmes. Si les premiers estiment peut-être que c'est une préoccupation de privilégiés, les réticences des seconds peuvent provenir de refus personnels, voire d'une critique plus affirmée des pratiques actuelles.

Sans surprise, les actes les moins contraignants sont jugés les plus prioritaires. Il en va ainsi du soutien à la recherche et aux associations de protection de l'environnement (46 et 43 %) : on retrouve ici des tendances lourdes dans l'opinion française. La création de réserves dans les zones les plus riches en biodiversité est classée de façon moins prioritaire, avec une réticence à ce qu'elles soient situées à proximité du lieu de résidence : 32 % des Français interrogés l'accepteraient (28 % seulement en Île-de-France). Cela rappelle leur attitude vis-à-vis des centrales nucléaires ou des incinérateurs.

En résumé, la prise de conscience et les attitudes prennent corps, et même si le mot de biodiversité lui-même est nouveau et difficile, la chose motive, et de plus en plus. Il est frappant de constater que la crise accélère le souci de léguer une planète en bon état, à défaut de pouvoir vivre dans une société au fonctionnement satisfaisant. C'est une véritable lame de fond. La société française en est désormais à la prise de conscience, ce que les politiques découvrent au détour d'un résultat électoral. »

Charlotte LEBRUN, Adjointe au maire d'Ecouen, chargée de l'Environnement : « Mes fonctions au Conseil régional, où se définissent des politiques encourageantes, se heurtent à celles que j'assume à Ecouen, où l'essentiel reste à faire, tout comme dans mon métier de professeur d'un collège de banlieue.

La commune d'Ecouen est de taille moyenne, mais sa population est passée de 4000 à 7000 habitants en quelques décennies, ce qui implique une forte pression urbaine. Elle côtoie la ville très dense de Villiers-le-Bel et le petit village du Plessis-Gassot, en limite d'agglomération parisienne. Bien avant les contraintes posées par le Plan d'exposition au bruit, les habitants et les élus ont tenu à la défense de leur environnement : c'est-à-dire pour l'essentiel ses espaces agricoles, son château et sa forêt.

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est en cours et devra traduire cette exigence grâce aux préemptions de la SAFER, mais également à la création de corridors et de continuums entre les espaces forestiers, agricoles et urbains, et à la définition du rôle de l'arbre en ville. Concrètement, l'engagement des élus et du personnel des services rencontre néanmoins les limites du savoir scientifique et pratique en matière de biodiversité, car les documents d'urbanisme doivent poser des choix et réclament des arbitrages précis.

Au-delà du PLU, des mesures rapides telles que l'arrêt de l'usage des pesticides et herbicides ou la cessation des fauchages réguliers en bordure de routes ont été prises, mais peuvent rencontrer des réticences de la part de citoyens. La municipalité peut également maîtriser sa consommation d'énergie, notamment via l'éclairage public.

Pour toutes ces actions, la question des outils disponibles pour les collectivités est fondamentale. L'Agenda 21 est essentiel, car il permet de sensibiliser la population, à commencer par les élus et les services, et parce que les étapes du diagnostic et des propositions sont l'occasion d'échanges réguliers et récurrents. Les villes ont également besoin d'outils institutionnels, tels que Natureparif.

Les déclarations d'intention sont nécessaires, mais elles ne doivent pas cacher l'obstacle que sont les contradictions des citoyens, y compris des défenseurs les plus véhéments de la nature. Ceux-ci peuvent par exemple, notamment les plus favorisés, recourir systématiquement à l'alimentation biologique sans remettre en cause, par ailleurs, leurs propres pratiques en tant que consommateurs ou que citoyens. Il peut s'agir de l'usage de pesticides chimiques, de l'absence d'interrogation sur la provenance et les modes de transport des produits biologiques, du refus de trier les déchets, etc.

En prenant appui sur les initiatives et bonnes volontés des citoyens, les élus doivent donc mener un travail continu de sensibilisation afin, tout en mettant en place des outils efficaces et cohérents d'action publique, de poursuivre celle-ci par une action longue sur les comportements. »

2 : Pourquoi préserver la biodiversité ?

Pierre-Luc SEGUILLON : « Jean-Philippe Garnier, l'activité de GRT Gaz est en plein développement ; mais en quoi concerne-t-elle la biodiversité ? »

Jean-Philippe GARNIER, Directeur de l'offre, GRT Gaz : « Notre société est née en 2005, en raison de la séparation de l'activité de transport de gaz des autres activités de GDF. Elle transporte le gaz de tous les fournisseurs et le livre aux distributeurs publics et aux clients industriels.

Cette activité est en plein développement, car la diversification des sources d'approvisionnement implique la construction de terminaux méthaniers et nécessite le renforcement du réseau de transport de gaz – tout comme la multiplication des fournisseurs. Le programme d'investissement est donc lourd : chaque année, 300 km de canalisation majeures sont ajoutés à un réseau de 32 000 km de longueur totale, qui occupe environ 40 000 ha en France en zone agricole et forestière, mais également urbaine.

Ces canalisations, pour la plupart enterrées, impliquent le maintien de bandes de servitude durant les décennies, à des fins de contrôle et, le cas échéant, de réparation. Les impacts sur la biodiversité sont importants lors de l'implantation de canalisations ou de stations de compression nouvelles, de même qu'à l'occasion de travaux de modification.

Mais GRT Gaz a d'ores et déjà dépassé le stade de la prise en compte de la contrainte en ce domaine, car il s'avère que ses installations peuvent favoriser la biodiversité. Un certain nombre de gestes permet en effet d'agir de la sorte, comme le montre le film d'entreprise suivant, qui explique pourquoi un prix interne a été décerné à une équipe d'écolo-canaliseurs. »

Un court film est projeté. Il montre comment un naturaliste est intervenu lors d'un chantier de pose de canalisation afin que les opérateurs du terrassement minimisent les impacts. Les préconisations à mettre en œuvre sont assez simples, et sont recensées sous forme de fiches utilisées par les services de GRT Gaz et du prestataire, expliquant les mesures de prévention propres à tel ou tel milieu ou espèce. Le naturaliste est également intervenu directement sur le chantier pour veiller à la préservation d'une espèce sensible. Cela permet de se conformer à la politique de développement durable de l'entreprise, mais également d'optimiser le chantier. Les bénéfiques sont donc pluriels.

Jean-Philippe GARNIER : « Cet exemple est emblématique, mais les priorités d'une entreprise sont bien entendu multiples. Certains managers et autres leaders d'opinion internes s'approprient immédiatement la démarche, et d'autres personnes sont davantage suiveuses. Toutefois, le nombre de ces derniers diminue, car le sujet fait écho à l'évolution des opinions personnelles, ce qui crée une véritable fierté à s'engager. Il faut rappeler que les métiers d'énergéticiens sont pris dans la problématique du changement climatique, qui a fortement sensibilisé le secteur.

GRT Gaz est donc passé à la pratique. Au début des années 1990, l'installation du gazoduc traversant le Vexin Français a été l'occasion de créer des techniques de coupe adaptées, avec le concours de la Région Île-de-France et du MNHN. L'objectif est d'entraîner toutes les équipes internes grâce à des outils tels que guides de bonnes pratiques et diverses opérations de communication interne. »

Pierre-Luc SEGUILLON : « Frédéric Valletoux, le patrimoine naturel de Fontainebleau est exceptionnel. Comment les élus peuvent-ils concilier les impératifs économiques et sociaux avec les objectifs environnementaux ? »

Frédéric VALLETOUX, Maire de Fontainebleau : « La question pourrait presque être posée dans le sens inverse, car Fontainebleau couvre 17 500 ha, dont seuls 250 sont urbanisés. Le massif forestier rassemble 5800 espèces de végétaux pour plus de 6000 espèces d'animaux, et regroupe des milieux très variés. Dans le même temps, les Bellifontains veulent vivre comme les autres Franciliens, donc se déplacer, travailler et disposer d'activités de loisirs – le tout sur place.

Le milieu est très contraint par les multiples réglementations applicables (Natura 2000, Réserve de biosphère de l'UNESCO, Forêt de protection, etc.). Dès 1861 ont été définis les premiers périmètres de protection grâce aux peintres de l'école de Barbizon. La préoccupation était alors de protéger les paysages. Il existe donc un fort bagage historique et une valeur très culturelle forte de la conservation de la nature sur son territoire, qu'il faut concilier avec les demandes de la population en lui présentant les contraintes réglementaires comme étant des opportunités.

Les outils d'intervention que sont le PLU, la modification des pratiques des services municipaux et la sensibilisation ont été rappelés par Charlotte Brun. Le nouveau PLU accorde un traitement très attentif aux zones de lisières, et à la protection de la biodiversité en ville – ceci malgré sa faible superficie. En matière de sensibilisation, la municipalité cible particulièrement les scolaires, en lien avec les partenaires locaux (notamment le laboratoire de biologie végétale de l'université Paris XII et l'Ecole des Mines). La commune avance ainsi avec modestie, en raison de la richesse de son patrimoine et du fait que l'intégration de ces nouveaux modes de gestion est assez récente. »

3 : Qui peut préserver la biodiversité ?

Pierre-Luc SEGUILLON : « Robert Barbault, au-delà des réserves naturelles, la biodiversité a besoin de grands espaces. Quels sont les acteurs le mieux placés pour les ouvrir ? »

Robert BARBAULT, *Directeur du Département écologie et gestion de la biodiversité au MNHN, Président du Comité français du programme l'Homme et la biosphère (MAB) de l'UNESCO* : « Vous avez mis le doigt sur le point principal. Chacun peut agir pour la biodiversité ; mais sa préservation suppose de préserver sur le long terme des milieux aussi vastes et variés que possible. Or les humains ont besoin d'espace pour leurs villes, leur agriculture, leurs infrastructures, etc. Ici, des logiques entrent en conflit.

Historiquement, la préservation de la nature a débuté par la création des espaces protégés, qui demeurent des outils essentiels. Ils comprennent les réserves, les Parcs Naturels Nationaux (PNN), les PNR, les réserves de biosphère, le réseau Natura 2000, etc. Ces dispositifs sont précieux en raison des espèces et des milieux protégés, mais également des équipes qui les gèrent, les surveillent, et qui assurent, le plus souvent sous l'autorité des collectivités, la pédagogie et la sensibilisation. Ils permettent également d'appliquer les réglementations dont dépendent toujours *in fine* ces espaces, et qui sont absolument indispensables pour mettre en œuvre un aménagement viable du territoire.

Comme l'avait anticipé dans les années 60 le programme « l'Homme et la biosphère » de l'UNESCO, et la Stratégie mondiale de la biodiversité de l'UICN et du WWF, antérieure à la Convention internationale sur la biodiversité comme au sommet de la Terre de Rio, il n'est pas envisageable de protéger les espaces sans prendre en compte et associer les êtres humains qui habitent et utilisent les milieux.

C'est pourquoi le mot de « réserve » est maladroit. En revanche, le projet des PNR visait plus explicitement à concilier activités humaines et préservation des patrimoines naturels et culturels, les premières étant parfois nécessaires à la seconde. La nouvelle loi de 2006 sur les PNN réoriente leur projet en ce sens, en les rapprochant du concept de réserve de biosphère, en obligeant à la sensibilisation et au partage de la biodiversité par les acteurs qui peuplent les territoires.

Préservation et activités humaines peuvent être compatibles à condition d'agir correctement. La ville n'échappe pas à cette logique, puisqu'elle héberge une vaste partie de la population, dont le comportement et la mobilisation seront déterminants. Les territoires urbains peuvent également être des espaces pour la biodiversité, à condition de concevoir un urbanisme permettant et renforçant les continuités, donc le déplacement des espèces grâce aux espaces verts, aux toitures végétalisées, aux réseaux hydrologiques, etc. C'est le sens de la Trame Verte et Bleue (TVB), dont le projet, issu du Grenelle de l'Environnement, vise à créer un réseau écologique national reliant les zones de réserve de biodiversité.

Chacun peut donc, de l'Etat jusqu'au citoyen, œuvrer pour la biodiversité. Tout comme la biodiversité forme un tissu vivant reliant les milieux et les espèces, sa défense doit faire appel au tissu de l'espèce humaine, qui, à tous ses niveaux, est socialement organisé. »

Eric CHEVAILLIER, *Conseiller régional d'Île-de-France et président de l'Observatoire régional des Déchets d'Île-de-France (ORDIF)* : « Au fil de mon expérience d'élus régional d'Île-de-France, siégeant à la Commission Environnement, j'ai récemment bénéficié de deux exposés marquants de la part d'associations subventionnées par le Conseil régional. Le premier portait sur les papillons et le second sur les libellules d'Île-de-France. Dans les deux cas, les intervenants étaient passionnants et l'argent, sans le moindre doute, bien utilisé.

Mais, alors que la biodiversité est dans l'air du temps, que faire ? La Région a tout d'abord souhaité rassembler les acteurs très épars de ce secteur dans une structure, Natureparif, afin de leur donner une bonne visibilité. Cela a permis de donner une impulsion importante. Il est en effet capital de réunir des acteurs (de la même façon que les 70 adhérents de l'ORDIF, dont les points de vue sont très variés) qui doivent pouvoir échanger très régulièrement, afin que les collectivités puissent, par la suite, proposer et valider des choix.

Le rôle des structures de référence est de permettre de disposer de données validées et partagées. Pour autant, il n'existe souvent pas d'acteur privilégié pour les questions d'environnement, qui sont globales. Comme cela a été dit, chacun doit donc agir, à son niveau, en intégrant à ses décisions les éléments nécessaires à la protection de la biodiversité.

Enfin, la France ne part pas de zéro. Les politiques menées depuis des décennies en France, par exemple par le Conservatoire du littoral, sont un socle solide sur lequel fonder l'action. L'échelle de la Région semble être la plus pertinente pour conjuguer approche de terrain et vision d'ensemble, qui caractérisent les actions à développer pour la biodiversité. »

Pause café.

Lecture

Pierre-Luc SEGUILLON : « Avant de reprendre nos débats, la parole est à la poésie »

Marianne DENICOURT :

« **Les fleurs** »

Des avalanches d'or du vieil azur, au jour
Premier et de la neige éternelle des astres
Jadis tu détachas les grands calices pour
La terre jeune encore et vierge de désastres,

Le glaïeul fauve, avec les cygnes au col fin,
Et ce divin laurier des âmes exilées
Vermeil comme le pur orteil du séraphin
Que rougit la pudeur des aurores foulées,

L'hyacinthe, le myrte à l'adorable éclair
Et, pareille à la chair de la femme, la rose
Cruelle, Hérodiade en fleur du jardin clair,
Celle qu'un sang farouche et radieux arrose !

Et tu fis la blancheur sanglotante des lys
Qui roulant sur des mers de soupirs qu'elle
effleure
À travers l'encens bleu des horizons pâlis
Monte rêveusement vers la lune qui pleure !

Hosannah sur le cistre et dans les encensoirs,
Notre dame, hosannah du jardin de nos limbes !
Et finisse l'écho par les célestes soirs,
Extase des regards, scintillement des nimbes !

Ô Mère, qui créas en ton sein juste et fort,
Calices balançant la future fiole,
De grandes fleurs avec la balsamique Mort
Pour le poète las que la vie étiole.

Stéphane Mallarmé

Les papillons (extraits)

De toutes les belles choses
Qui nous manquent en hiver,
Qu'aimez-vous mieux ? – Moi, les roses ;
– Moi, l'aspect d'un beau pré vert ;
– Moi, la moisson blondissante,
Chevelure des sillons ;
– Moi, le rossignol qui chante ;
– Et moi, les beaux papillons !

Le papillon, fleur sans tige,
Qui voltige,
Que l'on cueille en un réseau ;
Dans la nature infinie,
Harmonie
Entre la plante et l'oiseau !...

Quand revient l'été superbe,
Je m'en vais au bois tout seul :
Je m'étends dans la grande herbe,
Perdu dans ce vert linceul.
Sur ma tête renversée,
Là, chacun d'eux à son tour,
Passe comme une pensée
De poésie ou d'amour !

Voici le papillon « faune »,
Noir et jaune ;
Voici le « mars » azuré,
Agitant des étincelles
Sur ses ailes
D'un velours riche et moiré.

Voici le « vulcain » rapide,
Qui vole comme un oiseau :
Son aile noire et splendide
Porte un grand ruban ponceau.
Dieux ! le « soufré », dans l'espace,
Comme un éclair a relui...
Mais le joyeux « nacré » passe,
Et je ne vois plus que lui !

Comme un éventail de soie,
Il déploie
Son manteau semé d'argent ;
Et sa robe bigarrée
Est dorée
D'un or verdâtre et changeant.

Voici le « machaon-zèbre »,
De fauve et de noir rayé ;
Le « deuil », en habit funèbre,
Et le « miroir » bleu strié ;
Voici l'« argus », feuille-morte,
Le « morio », le « grand-bleu »,
Et le « paon-de-jour » qui porte
Sur chaque aile un œil de feu !

Mais le soir brunit nos plaines ;
Les « phalènes »
Prennent leur essor bruyant,
Et les « sphinx » aux couleurs sombres,
Dans les ombres
Voltigent en tournoyant.

C'est le « grand-paon » à l'œil rose
Dessiné sur un fond gris,
Qui ne vole qu'à nuit close,
Comme les chauves-souris ;
Le « bombice » du troène,
Rayé de jaune et de vent,
Et le « papillon du chêne »
Qui ne meurt pas en hiver !...

Voici le « sphinx » à la tête
De squelette,
Peinte en blanc sur un fond noir,
Que le villageois redoute,
Sur sa route,
De voir voltiger le soir.

Je hais aussi les « phalènes »,
Sombres hôtes de la nuit,
Qui voltigent dans nos plaines
De sept heures à minuit ;
Mais vous, papillons que j'aime,
Légers papillons de jour,
Tout en vous est un emblème
De poésie et d'amour !

Gérard de Nerval

Prophétie d'un Indien Cree

Quand le dernier arbre sera abattu, la dernière rivière empoisonnée, le dernier poisson capturé, alors seulement vous vous apercevrez que l'argent ne se mange pas. »

4 : Comment préserver la biodiversité ?

Pierre-Luc SEGUILLON : « Nous n'en sommes pas - heureusement - à la disparition du dernier arbre. D'ailleurs, vous me racontiez, Michel Cantal-Dupart, que dans le Jardin des Plantes, avaient été découvertes en plein Paris, un jour de neige, des traces de renard. »

Michel CANTAL-DUPART, urbaniste : « En effet, la vie est très présente en ville. C'est pourquoi, dans les travaux préparatoires du Grand Paris, auxquels j'ai collaboré aux côtés, entre autres, de Jean Nouvel, on peut observer, à la marge, des concepts de biodiversité. Toutes les équipes internationales ont intégré, par exemple, le concept de ville compacte, qui implique un autre regard.

C'est très important et cela été possible parce que la commande consistait à imaginer la ville de demain, sans rétribution en fonction du volume des travaux. Mais dans la plupart des cas, ce principe de rétribution incite par exemple à favoriser canalisations enfouies et bassin de décantation pour l'assainissement lors de l'aménagement d'une zone industrielle, alors que les Britanniques utilisent les systèmes des fossés depuis très longtemps. L'urbaniste, rémunéré en fonction de son temps de travail, peut quant à lui les proposer, comme je le fais depuis de longues années.

En matière de biodiversité, les paliers de la prise de conscience ont été franchis de façon plus rapide que l'on ne l'espérait. Mais de nombreux combats restent à mener : un recours administratif a été opposé à un projet de PLU dans la présentation duquel j'ai utilisé le mot de « biodiversité ». Il en va de même du refus d'un cours portant ce nom que j'ai proposé dans la Drôme au sein d'une formation du CNAM en matière de police environnementale. La DIACT a également refusé de publier le rapport que j'ai récemment rédigé, qui évoquait la question des gros animaux en ville – ceci alors que les sangliers causent un millier d'accidents de la circulation en ville.

Il est parfaitement possible d'imaginer des villes laissant leur place à la biodiversité. La nidification n'est par exemple pas facilitée par l'architecture moderne, mais les oiseaux sont très inventifs. Je vis au bord de la Seine, et près de chez moi loge un couple de colverts qui s'alimentent au Jardin des Tuileries, mais qui nichent sur la Rive Gauche, probablement, je pense, dans un gros pneu de camion servant de pare-battage à une péniche, et qui leur permet d'éviter les prédateurs dus aux rats assez peu présents à cet endroit, puisque la berge est occupée par un parking.

S'il faut bien entendu multiplier les réserves naturelles nécessaires à de très nombreuses espèces sensibles, il ne fait aucun doute que les animaux aiment la ville et que le renard vivant au Jardin des Plantes exploite, comme les SDF, les zones urbaines délaissées. Il en va ainsi de la petite ceinture ferroviaire de Paris. Les animaux aiment également les chemins de fer et les autoroutes, qu'il suffirait d'aménager pour les rendre franchissables sans risque.

Enfin, les aménageurs ont souvent modelé les cours d'eau de façon empirique, alors que le respect de la biodiversité exige des connaissances scientifiques. Ces fleuves et rivières sont maltraités et aménagés en fonction essentiellement des risques d'inondation, qui conduisent, en vertu d'une carte des zones à risque, à créer des embâcles qui provoquent des débordements là où ils ne devraient pas avoir lieu. Les Plans de prévention des risques d'inondation ont été construits sur la base de crues centennales, et les ouvrages construits perturbent la gestion naturelle des eaux, alors même que les zones humides sont déterminantes pour la biodiversité – par exemple pour de nombreuses nidifications.

La gestion du cours des fleuves devra bien au contraire de plus en plus s'appuyer sur des données scientifiques. A cet égard, le centenaire de la crue de la Seine de 1910 va modifier la cote de référence utilisée pour son aménagement, puisque la crue de référence légale obligerait en principe à partir de 2011 à se fonder sur le niveau atteint en 1955, qui est bien moindre. Cette révision ne sera sans doute pas effectuée à la lettre en vertu du principe de précaution, mais devra être l'occasion de s'interroger à nouveau sur la gestion de la Seine, de la Marne, de l'Orge, de l'Yvette... et enfin de la Bièvre, qui a été transformée en égout. Faut-il la remettre à jour, afin d'irriguer à nouveau le Jardin des Plantes ?

Cet anniversaire de la crue de 1910 est l'occasion d'interroger notre relation à nos cours d'eau, qui sont de formidables vecteurs de biodiversité, et qui sont pour les urbains un lieu de connexion avec une nature difficilement domesticable. C'est un axe de travail que je propose à tous les élus et aménageurs. »

Pierre-Luc SEGUILLON : « Nous verrons ce que le Grand Paris en retiendra. Passons au sujet plus austère que sont les supports et les contraintes réglementaires et non réglementaires. »

Sandrine BELIER, *Députée européenne et juriste* : « Un certain nombre d'outils contraignants et de politiques volontaires sont en effet disponibles. Mais tout d'abord, le terme « biodiversité » n'existe pas pour le droit, qui ne connaît que celui de « diversité biologique ». C'est sans doute pourquoi le juge pourrait refuser le projet de PLU évoqué par Michel Cantal-Dupart. »

Michel CANTAL-DUPART : « J'en tiendrai compte. »

Sandrine BELIER : « L'Union européenne renégociera en 2010 son Plan d'action communautaire en faveur de la biodiversité. En la matière, le dernier bilan de la Commission européenne date de décembre 2008. Celle-ci reconnaît que l'objectif de 2010 ne sera pas atteint à moins de consentir de nouveaux efforts importants dans l'intervalle. Des progrès ont néanmoins été réalisés dans la mise en œuvre du Plan, notamment grâce à de nouvelles extensions du réseau Natura 2000 et grâce aux actions entreprises par les Régions.

Mais l'intégration de la biodiversité au cœur des autres politiques publiques sectorielles demeure un véritable défi. Pour être véritablement efficaces à ce sujet, ces politiques, plans et programmes devraient en outre être mis en cohérence entre eux sur ce point. Il serait également nécessaire d'appliquer les politiques de biodiversité aux espaces non protégés, notamment ruraux, en améliorant la gouvernance, généralisant les bonnes pratiques et en modifiant profondément les modes de vie. Les politiques, aménagements et pratiques de gestion devraient pouvoir être évalués au regard de la biodiversité, et un véritable régime de compensation devrait être instauré pour que cessent les pertes nettes.

Tout reste donc à faire, ou presque. La région Île-de-France est caractérisée par une forte pression urbaine : les collectivités peuvent donc y faire appel aux outils juridiques existants tels que les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) et les PLU, qui peuvent parfaitement être adaptés : ces documents d'urbanisme peuvent très aisément intégrer les contraintes de la biodiversité. Le Code de l'urbanisme permet que les SCOT comportent la définition de principes de continuités naturelles et de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, pour des motifs de biodiversité, et la définition d'espaces protégés en raison de leur valeur écologique (lisière, corridors, espaces boisés, etc.).

Le Code permet également aux collectivités, via le PLU, de mettre en œuvre des actions telles que localisation d'espaces verts existants ou à créer, préservation de haies, requalification de berges, etc. Des règles peuvent être définies pour adapter le bâti, par exemple grâce à végétalisation ou aux toits-terrasses. Des évolutions juridiques sont envisageables afin que la biodiversité devienne une condition du développement urbain. Il serait également nécessaire d'harmoniser les réglementations définissant les espaces boisés, les Espaces naturels sensibles (ENS), les jardins familiaux, les espaces naturels remarquables, etc.

Des politiques volontaires peuvent être menées en matière d'aménagement du territoire. Il est possible d'intégrer des mesures favorisant la biodiversité dans le cadre d'un aménagement urbain, même si cela n'est pas prévu par les textes, en privilégiant les pratiques qui y sont favorables. La création d'une ZAC le permet également. En milieu périurbain, toutes sortes de jardins peuvent être favorisés. Il est également possible de mettre en œuvre des Plans d'action pour la biodiversité, pour lesquels l'échelle la plus pertinente est la Région. Il est pour cela indispensable de créer des documents pratiques de référence, des réseaux de connaissance et d'expertise scientifique, tout en développant formation, éducation et sensibilisation.

Enfin, d'autres outils pourraient être développés à l'avenir. Des mesures économiques et fiscales pourraient être très efficaces. Il serait ainsi imaginable de rendre obligatoire la taxe sur les espaces naturels dans tous les départements, tout en prévoyant une péréquation nationale, mais également de moduler le taux de la taxe sur les ENS en fonction du bilan carbone, de créer un « 1 % biodiversité », de mettre en place un dispositif d'écoconditionnalité d'attribution des fonds publics ; enfin, de revoir toute la fiscalité locale et foncière, qui, à ce jour, favorise l'urbanisation.

L'outil de demain est bien entendu la TVB, à la fois incitative et réglementaire. »

5 : Où agir en priorité ?

Pierre-Luc SEGUILLON : « Jean-Philippe Siblet, vous m'avez confié que ce que vous craignez le plus est la politique-confetti, c'est-à-dire les actions ponctuelles et déconnectées. »

Jean-Philippe SIBLET, *Président de l'Association des naturalistes de la vallée du Loing et du massif de Fontainebleau (ANVL)* : « Notre association existe depuis 1913 et a probablement été, dans les années 1920, la plus importante association naturaliste de France.

L'avantage de prendre la parole en fin de réunion, même si le temps est compté, est que de nombreux intervenants ont expliqué ce que je souhaitais dire ; et que je peux donc réagir à partir de certains des propos tenus. Il est en particulier regrettable que le massif de Fontainebleau, tout à fait exceptionnel, n'ait pas profité du Grenelle de l'Environnement pour accéder enfin au statut de PNN. Ce projet, remonte en effet à 1948 et c'est l'une des premières motions adoptées par la toute nouvelle UICN, alors fondée à Fontainebleau,.

Par ailleurs, le terme de corridor, qui est un lieu où l'on passe sans s'arrêter, doit être banni et remplacé par celui de continuité écologique. Et bien souvent, les discours et les politiques de la biodiversité sont centrés sur les espèces, alors qu'il faudrait substituer à ce critère la notion d'habitats, dont les fonctionnalités doivent être préservées afin que les espèces y demeurent et y circulent.

Il faut souligner que la bataille de la biodiversité sera gagnée lorsque les élus auront compris qu'une action en sa faveur est un acte d'aménagement du territoire aussi important que la construction d'un stade ou d'un hôpital. Des techniques permettent en outre, comme cela a été dit de concilier les deux logiques.

Les priorités d'action dépendent des échelles de territoire. A l'échelle nationale, la priorité se situe nettement en Outre-Mer. Des outils permettent de dégager les priorités à l'échelle régionale ; l'action s'affine au niveau communal et concerne jusqu'aux jardins des particuliers. L'ANVL a ainsi pu produire, avec la Région Île-de-France, un Guide de la gestion différenciée à l'attention des collectivités, qui sera aujourd'hui remis à chaque participant. En ce domaine, le combat n'est pas gagné, puisque la police municipale est venue récemment me faire part de mon incivisme pour avoir laissé pousser des orties dans mon propre jardin.

A l'échelle de région, le point de départ me semble être l'inventaire des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistiques et floristiques (ZNIEFF), qui constituent la référence des zones de nature extraordinaire en Île-de-France (soit 15 % de son territoire). Ces zones doivent être préservées par

tous les types d'outils disponibles. Mais l'érosion de la biodiversité ne sera pas enrayée sans la préservation de la nature ordinaire présente à la campagne comme en ville : car la théorie écologique des îles indique que le nombre d'espèces y sera toujours moindre si celles-ci sont isolées du continent, c'est-à-dire si les zones nodales de biodiversité ne sont pas reliées entre elles.

Au-delà des ZNIEFF, il serait donc nécessaire de disposer de critères de fonctionnalité, mais la science de l'écologie n'en est qu'à ses balbutiements sur ce point. Il faut pour autant agir immédiatement, car le temps n'en est plus à la réflexion, et parce que le savoir se développera aussi grâce à l'expérience. La TVB sera difficile à définir de façon précise à partir du savoir actuel : en Île-de-France, il faudrait par exemple mener des études scientifiques sur le rôle précis que pourraient jouer les toits-terrasses et les autres milieux-relais de la ville.

La prise en compte du changement climatique est également difficile. A cet égard, il ne faut pas reproduire les erreurs du passé, car les espèces invasives semblent de plus en plus jouer le rôle jadis tenu par les nuisibles – dans le cadre d'un discours bioxénophobe qui prend de l'ampleur. Il faut bien comprendre que les espèces venant du sud devront pouvoir circuler à travers les mailles de la trame écologique, ce qui la rend d'autant plus nécessaire.

Les décideurs peuvent rêver de systèmes experts qui désigneraient les priorités. Mais, pour avoir été praticien de la protection de la nature à titre professionnel et associatif, je sais qu'il faut saisir les opportunités, quel que soit le rang apparent de la priorité : car la motivation des porteurs de projets, quels qu'ils soient, est déterminante. »

Pierre-Luc SEGUILLON : « Le politique doit trancher, même lorsque la bonne solution n'est pas évidente. La biodiversité est donc avant tout un problème de gouvernance ? »

Olivier THOMAS, *Conseiller régional d'Île-de-France, Président de l'Agence des espaces verts (AEV) et maire de Marcoussis (Essonne)* : « Je suis tout à fait en accord avec l'intervenant précédent. L'heure n'est plus à la réflexion, mais à la volonté et à la décision, qui sont le cœur de la gouvernance et de la politique, et qui sont irremplaçables. La science et les systèmes experts ne permettent pas de trancher les dilemmes auxquels font face les décideurs, sachant que les outils législatifs et réglementaires ne peuvent, quant à eux, qu'encadrer les récalcitrants.

Décider est possible. Je suis en train de rouvrir la Sallemouille, rivière enterrée depuis les années 1970 dans un quartier très urbanisé, et ce, dans son propre lit. Ce qui sera une première en Île-de-France, puisque la Bièvre a été rouverte, certes, mais à côté de son lit. Pour cela, il a fallu rassembler les intérêts. Intérêt pour la biodiversité, bien sûr. Mais il a également fallu expliquer l'intérêt pour la gestion hydrologique et pour l'embellissement du quartier. A partir de cela, il est possible d'effectuer un travail de conviction, qui a duré sept ans. La rivière sera donc entièrement déterrée.

Il faut bien sûr faire face aux polémiques politiciennes, mais ces décisions, si leur intérêt est bien expliqué, sont parfaitement comprises. Il faut ensuite commencer à agir, sans trop attendre des expertises qui sont toujours en partie contradictoires. Les opportunités doivent être saisies : du reste, je m'aperçois en tant que Président de l'Agence des Espaces Verts d'Île-de-France que les zones les plus riches en biodiversité ont souvent été modelées par l'homme, sans la moindre attention à leur évolution naturelle. Il en va ainsi, notamment, de nombreuses anciennes carrières aujourd'hui très riches en biodiversité. La main de l'homme n'est donc pas toujours néfaste.

En conclusion, je pense qu'il faut croiser les regards : ceux des scientifiques, celui des associations, etc. Celui des élus locaux, qui peuvent adapter les PLU ; celui de la Région, qui joue son rôle à travers Natureparif. Seule cette conjonction permettra d'entrer dans le cercle vertueux. »

Pierre-Luc SEGUILLON : « La préoccupation d'un élu, souvent, est d'être réélu. Choisir la biodiversité plutôt que la construction d'un stade peut-il s'y opposer ? »

Olivier THOMAS : « Tout d'abord, il est possible de réaliser des installations sportives jouant un rôle pour la biodiversité, notamment en ce qui concerne la rétention d'eau. Mais je m'inscris en faux

contre ce genre de propos, qui est une caricature de la politique. L'élu est là pour agir. S'il agit dans l'intérêt général, il sera réélu ; s'il ne songe qu'à sa réélection, il ne le sera pas toujours. »

Pierre-Luc SEGUILLON : « Cette conception, qui est juste, n'est-elle pas idéale ? »

Olivier THOMAS : « Franchement, on parle toujours des avions qui s'écrasent et des trains qui déraillent, mais je vous assure que nombreux sont ceux qui arrivent à l'heure. »

Réactions de la salle

Duccia FARNETANI, Présidente de l'association PPP-HSE : « Je regrette que n'ait pas été évoqué le problème de fond. Depuis 50 ans, des polluants ont été diffusés massivement dans l'environnement, qu'ils soient d'origine industrielle, agricole, ou provenant d'équipements tels que les incinérateurs.

Ces millions de tonnes de polluants ont affecté la santé humaine, à tel point que dans cette salle un homme sur deux et une femme sur trois seront touchés par le cancer. Et les problèmes de fertilité animale et de reproduction végétale concernent également la vie sauvage, en raison de la généralisation de l'emploi des pesticides et des herbicides. »

Isabelle AGIER CABANES, Maire Adjoint de Vitry-sur-Seine : « Notre commune compte 80 000 habitants et notre expérience montre que l'on peut agir, et ce, dès maintenant. La délégation aux Espaces Verts, que je dirige, a permis d'arrêter l'usage de tout pesticide dans les écoles, les espaces verts et les installations sportives, etc. – ceci avec le soutien de services techniques très volontaires, et malgré le scepticisme initial du maire et de l'adjointe à l'Environnement.

Nous avons également lancé une étude visant à connaître la faune et la flore du territoire communal, afin de repérer les préconisations et les interdictions à intégrer au PLU pour protéger la biodiversité. Il est possible d'imposer des éléments tels que les haies vives dans ce cadre, mais il reste très difficile d'empêcher les particuliers d'intervenir sur leurs arbres. Une expérience menée en ce sens à Versailles a posé d'importants problèmes pratiques et juridiques.

Des recommandations peuvent être intégrées au règlement du PLU, en ce qui concerne les variétés d'arbres et de plantes adaptées au milieu, et le projet de développement durable peut intégrer les tracés des TVB. »

Jean DEY, Premier Vice-président du Conseil général de Seine-et-Marne, chargé de l'Aménagement durable : « Les départements ont peu été évoqués, mais peuvent s'impliquer dans la lutte pour la biodiversité dont, comme cela a été rappelé, l'érosion menace à terme la survie de l'espèce humaine. Comme cela a été souligné, il faut commencer à agir sans se laisser abasourdir par l'ampleur de la tâche. Les collectivités doivent également faire montre d'une certaine exemplarité avant d'exhorter les citoyens à des comportements responsables.

La Seine-et-Marne a donc pris un certain nombre de mesures et désigné des objectifs, ce d'autant plus que son attractivité repose en partie sur la qualité de son environnement. Un atlas départemental de la biodiversité est en cours de réalisation, avec le soutien d'associations ici présentes. Sur les 514 communes du département, 278 se sont engagées dans une démarche de réduction du recours aux herbicides, sous l'impulsion du Conseil général, et 10 de ses 15 agences routières n'utilisent déjà plus aucun produit phytosanitaire. Les 5 restantes cesseront également de les utiliser avant 2010, et toutes les aides allouées aux collectivités sont écoconditionnelles. D'autres actions seront prises pour défendre, à notre niveau, la biodiversité. »

Pierre-Luc SEGUILLON : « Merci beaucoup à tous. Vous aurez tout le loisir de poursuivre ces échanges autour du buffet qui nous attend. Je laisse la parole à Michel Vampouille et à François Letourneux, afin de conclure. »

Michel VAMPOUILLE : « Je veux clore sur une note optimiste. Car les débats de ce matin ont montré que pour chaque type d'action à mettre en œuvre pour défendre la biodiversité, il se trouvait déjà, en Île-de-France, des collectivités ou des acteurs l'ayant déjà adopté. Ces initiatives ont démontré qu'elles sont opérationnelles – je pense en particulier à la gestion des eaux de pluie – et ont donc dépassé de loin la phase expérimentale. Il s'agit donc, désormais, de généraliser des pratiques tout à fait remarquables au regard de la biodiversité, et de ne plus tolérer des actions qui demeurent, en grande partie, médiocres.

Ensuite, c'est un réel plaisir de constater que des acteurs tels que RFF, GRT Gaz, RTE, ou encore les services des Lycées de la Région se saisissent de la question, et constatent, face à une demande sociale forte, qu'il est plus gratifiant et agréable de travailler correctement que de perpétuer les atteintes aux milieux. Valoriser les bonnes initiatives est donc impératif pour conforter l'engagement personnel de plus en plus palpable de nombreux collaborateurs des entreprises privées ou publiques – sachant que les savoir-faire en matière environnementale sont, et seront de plus en plus, un avantage concurrentiel.

Enfin, il a été souligné que les mots de la biodiversité sont difficiles. Natureparif doit donc travailler, au premier chef, à définir les formules qui permettront d'emporter la conviction des 11,5 millions de Franciliens. Je vous remercie de votre attention. »

François LETOURNEUX, Président du Comité Français de l'UICN : « C'est un honneur et un plaisir de se trouver ici, tout d'abord parce que le Compte à rebours 2010 est un grand projet de l'UICN, mais également parce que l'UICN ne compte ni collectivités ni entreprises parmi ses membres. En 1948, il a en effet été jugé qu'il serait suffisant d'impliquer les Etats, leurs établissements publics et les ONG pour instaurer un dialogue complet, ce qui est, à l'évidence, insuffisant. Nous travaillons donc, avec Natureparif, à ce que la nouvelle gouvernance de l'UICN intègre les collectivités. Cela n'a pas été possible à Barcelone, mais cela devrait l'être lors de son prochain congrès mondial.

Les partenariats entre Natureparif et l'UICN sont quotidiens. Tout d'abord, il faut se féliciter que Natureparif ait bien été créé en tant qu'agence, et non comme simple observatoire, car les débats ont montré que l'heure est à l'action. Je songe à ce sujet à la phrase de Henri Michaud, selon lequel « le microbe n'a pas le temps d'observer le biologiste ». La nature, en effet, ne peut plus attendre.

Cette action profite fondamentalement à l'homme. Car chacun d'entre nous est un écosystème constitué de 10 % de cellules non humaines (flore intestinale et organismes vivant à la surface de la peau, notamment) tout à fait indispensables à notre vie. L'homme est donc un morceau de nature au milieu de la nature. La biodiversité est son enjeu, car la disparition de l'homme ne serait pas la fin de la vie sur Terre. En son absence, de merveilleuses formes de la vie y poursuivraient sa formidable histoire.

Ce mot de « biodiversité » a quelque peu éclipsé celui de « nature ». C'est un peu regrettable, car si le vocabulaire scientifique doit jouer son rôle pour convaincre du sérieux des enjeux, il est nécessaire de penser au plaisir. A ce sujet, la fête de la Nature est, heureusement, un grand succès, en particulier en Île-de-France. Le nombre de manifestations double chaque année, ce qui rappelle que l'on peut retourner à la nature avec plaisir, et non par devoir.

Robert Barbault a sans doute donné la meilleure définition de la biodiversité : il s'agit du tissu vivant de la planète. Mais il faudra réfléchir à la meilleure façon de communiquer sur ce sujet – sans pour autant abandonner les nécessaires progrès scientifiques.

Pour cela, la liste rouge régionale des espèces menacées, dont le travail de réalisation sera engagé conjointement par Natureparif et par l'UICN, viendra compléter la liste nationale. La prochaine édition de cette dernière par l'UICN intégrera désormais les mollusques, les insectes, les mousses, les lichens, etc., alors que la liste rouge internationale met toujours, il est vrai, l'accent sur les espèces les plus emblématiques. L'attention sera donc apportée à tous les espèces connues, voire à de nouvelles espèces à recenser.

La rencontre de ce jour montre que les promoteurs de la biodiversité sont désormais décomplexés, et qu'il est possible, à condition de préserver les réservoirs de nature existants et de les mettre en relation, pour fabriquer de la biodiversité. La disparition de l'ours des Pyrénées n'est pas le principal problème écologique de la métropole. La baisse de 44 % en 20 ans du nombre d'oiseaux liés à l'agriculture est, par exemple, autrement plus grave.

Personne ne sait quelle est la menace la plus grave pour la survie de l'espèce humaine. La baisse de 20 % de la spermatogénèse humaine en est une. La baisse de la biodiversité générale est un autre de ces signaux alarmants. En vérité, nous ne savons pas, lorsqu'un boulon saute, s'il est le premier ou le vingtième. Mais nous sommes certains qu'il serait préférable que l'espèce humaine meure dans quelque cent millions d'années de sa belle mort, après s'être épanouie, comme d'autres espèces, dans un monde vivable où nos enfants, nos petits-enfants et les générations à venir seront heureux de vivre. »

Pierre-Luc SEGUILLON : « Merci. A présent, vous êtes tous invités à vous rendre au 33, rue Barbet de Jouy, pour vous restaurer. Mais également pour signer l'appel à la mobilisation pour le Compte à rebours 2010. Puis aura lieu le lâcher de papillons de l'opération Papitrane. Enfin, chacun recevra un exemplaire du Guide de la gestion différenciée à l'usage des collectivités, conçu par l'ANVL et diffusé par Natureparif.

A présent, je laisse le mot de la fin à Jean-Vincent Placé, Président de Natureparif. »

Jean-Vincent PLACE : « Je remercie chaleureusement les organisateurs et les participants de cette matinée, et Christophe Parisot, qui a rédigé le guide cité ci-dessus. Il faut également saluer Jean-Luc Séguillon et Marianne Dénicourt pour avoir apporté la parole des poètes et toute sa grâce à cette manifestation..

Les débats de ce matin ont été placés sous le signe de l'action. Cela m'évoque le mot de Gramsci, idéologue du Parti Communiste Italien, qui affirmait qu'il préférerait « l'optimisme de la volonté au pessimisme de l'intelligence ». Quelles que soient nos appartenances politiques, il est clair qu'il faut au monde de l'écologie, ici rassemblé, de la volonté et de l'optimisme. Car la biodiversité ne se prête pas à la démagogie, en raison de la complexité et du temps long de l'écologie. Sa défense s'enracine dans la conviction que les hommes sont interdépendants avec la nature et entre eux, et qu'ils doivent donc s'entendre, et s'aimer, afin que les inégalités s'estompent, en vertu du principe de solidarité.

Les défenseurs de l'écologie ne croient pas que les inégalités sociales et environnementales puissent se résorber sans la démocratie. Ils ne croient pas qu'un seul puisse décider pour tous, ni qu'il existe des solutions toutes faites pour défendre notre planète dans la solidarité. Décider collectivement et globalement peut sembler complexe, mais c'est pourtant, en pratique, la réalité. Natureparif a ainsi vocation à œuvrer en Île-de-France, et aussi au plan international, avec la région qui coopère déjà effectivement avec Madagascar, le Chili et le Québec, entre autres.

Nous devons protéger les générations futures, auxquelles il ne faut pas léguer un monde ruiné. Cette action suppose des initiatives et des messages complexes, difficiles, exigeants. Le travail à accomplir oblige à puiser dans l'optimisme de la volonté. Pour cela, les politiques, s'ils donnent des impulsions de plus en plus fortes, ne peuvent suffire. Cette action dépend, aussi, de chacun d'entre vous.

Merci à tous. »

La séance est levée.